OCOM C260.05 – VISITER UN AÉRODROME

1. **Rendement** : Visiter un aérodrome

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Le commandant de l'escadron désignera les conditions appropriées pour cette instruction.

3. **Norme** : Le cadet doit visiter un aérodrome des FAC/civil actif afin d'acquérir une connaissance des opérations d'aérodrome.

4. **Points d'enseignement** : On demande au guide d'identifier et d'expliquer brièvement :

   a. l'installation de contrôle de la circulation aérienne;

   b. les procédures de chargement des bagages dans l'avion et de déchargement;

   c. la sécurité aéroportuaire;

   d. les installations au sol qui aident à l'arrivée et au départ des aéronefs; et

   e. les procédures de contrôle au sol.

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Sorties éducatives :	80 min
c.	Total :	90 min

6. **Justification** : La sortie éducative a été choisie pour cette leçon, parce qu'elle permet aux cadets de renforcer leurs connaissances de la matière déjà enseignée dans l'OCOM M260.02 (Identifier les aspects des opérations d'aérodrome de base).

7. **Documents de référence** : S.O.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. Cette sortie éducative peut se dérouler lors d'une journée d'instruction avec support ou pendant une séance complémentaire.

    b. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-802/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-802-PG-002/A-CR-CCP-802-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.